

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1897.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1897 s'élève à	fr. 2,875,765 »
Celui proposé pour l'exercice 1896 monte à	3,345,765 »
La différence en moins pour 1897 est donc de	fr. 470,000 »

Elle se répartit comme suit :

Les allocations du service ordinaire, qui sont de 2,288,765 francs au projet de Budget de 1896, ont été portées à 2,338,765 francs, soit une augmentation de	fr. 50,000 »
et les crédits affectés aux dépenses exceptionnelles, qui figurent audit projet pour 1,055,000 francs, ne s'élèvent plus qu'à 555,000 francs, soit en moins	520,000 »
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr. 470,000 »

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE.

ART. 8 — *Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1896.	fr. 650,000 »
— proposé pour 1897	fr. 700,000 »
AUGMENTATION.	fr. 50,000 »

En présence du développement heureux et constant que prend l'enseignement professionnel, il y a lieu de porter cette allocation à 700,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

MINES.

SECTION 2. — Corps des mines.

ART. 28. — *Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines.*

Crédit demandé pour 1896	fr.	6,000	»
— proposé pour 1897		3,500	»
DIMINUTION.	fr.	2,500	»

Le concours qui a eu lieu en 1895 donne la mesure des dépenses qui résulteront du nouveau mode de recrutement des ingénieurs des mines. Ces dépenses ne dépasseront guère la somme annuelle de 3,500 francs. On peut donc réduire à ce chiffre l'allocation relative à cet objet. La différence, soit 2,500 francs, sera transférée au crédit de l'article 29 *Impressions, etc.*, pour permettre la publication des *Annales des Mines*.

ART. 29. — *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des Annales des Mines de Belgique. — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur.*

Crédit demandé pour 1896	fr.	10,000	»
— proposé pour 1897		12,500	»
AUGMENTATION.	fr.	2,500	»

Ainsi qu'il est dit plus haut, cette augmentation est prise sur l'article 28 et ne constitue qu'un simple transfert.

Elle permettra de couvrir les frais de publication des *Annales des Mines de Belgique*, recueil dont la création s'impose, la Commission des *Annales des Travaux publics* étant restée attachée au Département de l'Agriculture et des Travaux publics, où elle s'occupe exclusivement des questions qui intéressent le corps des ponts et chaussées.

Le libellé du crédit a été complété de manière à prévoir les diverses dépenses auxquelles la nouvelle publication donnera lieu.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

SERVICES DIVERS.

ART. 37. — *Recensement industriel.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Le recensement industriel, qui ne pourra commencer que dans le courant de l'année 1896, nécessitera une dépense d'au moins 250,000 francs, chiffre primitivement prévu. Le crédit de 200,000 francs porté pour cet objet au projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour 1896 sera donc insuffisant et il y a lieu de prévoir, dès maintenant, au Budget de 1897, un nouveau crédit de 50,000 francs ; ce crédit peut être considéré comme la reproduction de celui de pareil import figurant au Budget de 1895, lequel étant resté sans emploi, fera retour au Trésor.

ART. 38. — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Comme les motifs qui ont justifié l'allocation de ce subside pour chacune des années 1895 et 1896 continueront à exister pour 1897, il y a lieu de maintenir au Budget de ce dernier exercice la subvention dont il s'agit.

ART. 39. — *Primes à payer par l'État aux lauréats des concours internationaux organisés à l'Exposition de Bruxelles de 1897. (Les sommes non employées sur ce crédit pourront être affectées par le Gouvernement à des subsides divers, à l'occasion de ladite Exposition.)*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Le Gouvernement s'est engagé à demander à la Législature un crédit de 300,000 francs pour le paiement de primes à allouer aux lauréats des concours internationaux organisés à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles en 1897. Cet encouragement à l'esprit d'invention et de progrès sera un stimulant pour l'industrie nationale.

ART. 40. — *Expositions spéciales concernant le travail et l'économie sociale. — Dépenses diverses à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles de 1897 ; subsides.*

Crédit demandé : 75,000 francs.

L'Exposition de Bruxelles servira, il est permis de l'espérer, de point de départ pour la création et l'ameublement d'un Palais du peuple à établir an

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Parc du Cinquantenaire; diverses expositions permanentes relatives à l'économiesociale et au travail doivent y trouver place, conformément au rapport de la Commission spéciale. Le Ministre de l'Industrie et du Travail a annoncé déjà son intention d'y annexer un musée spécialement destiné aux appareils de sécurité et de salubrité pour les travailleurs.

Ce crédit permettra en outre de couvrir d'autres dépenses relatives à l'Exposition de Bruxelles et d'accorder, à titre d'encouragement, divers subsides.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut,

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1897, est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de deux millions trois cent trente-huit mille sept cent soixante-cinq francs fr. 2,338,765 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cinq cent trente-cinq mille francs. fr. 535,000 »

Soit ensemble à la somme de deux millions huit cent septante-trois mille sept cent soixante-cinq francs. fr. 2,873,765 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1896.

LÉOPOLD

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*

A. NYSSENS.

Le Ministre des Finances,

DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE 1897.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	240,100 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 »	556,100 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	15,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS.			
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,000 »	6,000 »
CHAPITRE III.			
INDUSTRIE.			
6	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses.	45,400 »	
7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 »	
8	Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses.	700,000 »	
9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles — Dépenses diverses.	17,000 »	844,600 »
10	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire).	8,000 »	
11	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1870.	5,700 »	
12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.	12,500 »	
13	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884.	3,000 »	
A REPORTER fr.			1,186,700 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	1,186,700 •
	CHAPITRE IV.		
	POIDS ET MESURES.		
14	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,350 •	130,350 •
15	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 •	
16	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 •	
	CHAPITRE V.		
	TRAVAIL.		
17	Office du Travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses	80,000 •	407,000 •
18	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	20,000 •	
19	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. Dépenses diverses	35,000 •	
20	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'Etat	30,000 •	
21	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	28,400 •	
22	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	30,000 •	
23	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation: personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions	165,000 •	18,600 •
24	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation: matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	18,600 •	
	CHAPITRE VI.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Conseil des mines.		
25	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	52,000 •	594,715 •
26	Matériel.	640 •	
	SECTION 2. — Corps des mines.		
27	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	547,075 •	12,500 •
28	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	3,500 •	
29	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur.	12,500 •	
	SECTION 3. — Inspection des produits explosifs.		
30	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur — Dépenses diverses.	4,000 •	45,000 •
	SECTION 4 — Caisses de prévoyance.		
31	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 •	
	A REPORTER. fr.	444,715 •	2,318,765 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	444,715 •	2,318,765 •
	SECTION 5. — Cartes géologique et agricole.		
52	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques	150,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	SECTION 1 ^{re} . — Commission des procédés nouveaux.		
53	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau . .	500 •	2,000 •
	SECTION 2. — Commission consultative des machines à vapeur.		
54	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 •	
	CHAPITRE VIII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
55	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 •	8,000 •
	CHAPITRE IX.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement	10,000 •	10,000 •
	TOTAL. . . . fr.		2,538,765 •
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE X.		
	SERVICES DIVERS.		
57	Recensement industriel	50,000 •	
58	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890	110,000 •	
59	Primes à payer par l'État aux lauréats des concours internationaux organisés à l'Exposition de Bruxelles de 1897. (Les sommes non employées sur ce crédit pourront être affectées par le Gouvernement à des subsides divers, à l'occasion de ladite Exposition)	500,000 •	535,000 •
40	Expositions spéciales concernant le travail et l'économie sociale. — Dépenses diverses à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles de 1897; subsides	75,000 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. fr.		2,873,765 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1896.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,

A. NYSENS.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

ET DU TRAVAIL

pour l'exercice 1897.



BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.																																																		
CHAPITRE 1^{er}.																																																		
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																		
<i>Personnel.</i>																																																		
1	a.	Traitement du Ministre																																																
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Secrétariat général. 71,900																																																
2	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Service de l'Industrie 44,500																																																
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Office du Travail 65,800																																																
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Administration des mines, et de l'inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des mines 57,900																																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>Secrétaire général</td><td>10,000</td><td>à 12,000</td></tr> <tr><td>Directeurs</td><td>7,000</td><td>à 8,000</td></tr> <tr><td>Chefs de division</td><td>5,500</td><td>à 6,500</td></tr> <tr><td>Chefs de bureau</td><td>4,200</td><td>à 5,000</td></tr> <tr><td>Commis-rédacteurs de 1^{re} et de 2^e classe</td><td>2,200</td><td>à 4,000</td></tr> <tr><td>Commis d'ordre</td><td>1,400</td><td>à 2,600</td></tr> <tr><td>Huissiers</td><td>1,400</td><td>à 2,500</td></tr> <tr><td>Concierges</td><td>700</td><td>à 1,200</td></tr> <tr><td>Gargons de bureau</td><td>1,100</td><td>à 1,500</td></tr> <tr><td>Nettoyeuses</td><td>750</td><td>à 800</td></tr> <tr><td colspan="3">PERSONNEL TECHNIQUE.</td></tr> <tr><td>Directeurs généraux</td><td></td><td>12,000</td></tr> <tr><td>Inspecteur général</td><td></td><td>10,500</td></tr> <tr><td>Ingénieurs en chef-directeurs</td><td></td><td>8,000 à 9,000</td></tr> <tr><td>Ingénieur principal</td><td></td><td>5,500 à 7,000</td></tr> </tbody> </table>			GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	10,000	à 12,000	Directeurs	7,000	à 8,000	Chefs de division	5,500	à 6,500	Chefs de bureau	4,200	à 5,000	Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	2,200	à 4,000	Commis d'ordre	1,400	à 2,600	Huissiers	1,400	à 2,500	Concierges	700	à 1,200	Gargons de bureau	1,100	à 1,500	Nettoyeuses	750	à 800	PERSONNEL TECHNIQUE.			Directeurs généraux		12,000	Inspecteur général		10,500	Ingénieurs en chef-directeurs		8,000 à 9,000	Ingénieur principal		5,500 à 7,000
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																																
Secrétaire général	10,000	à 12,000																																																
Directeurs	7,000	à 8,000																																																
Chefs de division	5,500	à 6,500																																																
Chefs de bureau	4,200	à 5,000																																																
Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	2,200	à 4,000																																																
Commis d'ordre	1,400	à 2,600																																																
Huissiers	1,400	à 2,500																																																
Concierges	700	à 1,200																																																
Gargons de bureau	1,100	à 1,500																																																
Nettoyeuses	750	à 800																																																
PERSONNEL TECHNIQUE.																																																		
Directeurs généraux		12,000																																																
Inspecteur général		10,500																																																
Ingénieurs en chef-directeurs		8,000 à 9,000																																																
Ingénieur principal		5,500 à 7,000																																																
<i>Matériel.</i>																																																		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 15,000																																																
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 20,000																																																
5	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 15,000																																																
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 5,000																																																
	e.	Menues dépenses, etc. 5,000																																																
		A REPORTER. fr.																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	
240,100 »	240,100 »	»	»	245,600 »	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	
321,100 »	321,100 »	»	»	326,600 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Frais de déplacement.</i>
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		PENSIONS.
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		INDUSTRIE.
6	a	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités 34,000 »
	b	Frais de route. — Dépenses diverses 11,400 »
7	a	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subsidé de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses 50,000 »
	b	Bourses d'études aux élèves 5,000 »
		<i>Enseignement professionnel.</i>
8	a	Écoles industrielles, écoles manufacturières et écoles professionnelles fr. 558,000 »
	b	Écoles et classes ménagères 100,000 »
	c	Écoles de tissage. — Ateliers d'apprentissage 50,000 »
	d	Missions 2,000 »
	e	Subsides aux expositions 5,000 »
	f	Dépenses diverses. Souscriptions 5,000 »
9	a	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle 2,000 »
	b	Frais résultant de la collation des décorations industrielles 14,000 »
	c	Dépenses diverses 4,000 »
10	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impressions (y compris une somme de 5,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)
11	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879
12	»	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.
13	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
521,400 »	521,100 »	»	»	526,600 »	
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	
536,400 »	536,100 »	»	»	541,600 »	
6,000 »	6,000 »	»	»	2,500 »	
6,000 »	6,000 »	»	»	2,500 »	
45,400 »	45,400 »	»	»	59,900 »	
55,000 »	55,000 »	»	»	55,000 »	
700,000 »	650,000 »	50,000 »	»	630,000 »	
17,000 »	17,000 »	»	»	10,700 »	
8,000 »	8,000 »	»	»	8,000 »	
5,700 »	3,700 »	»	»	3,700 »	
12,500 »	12,500 »	»	»	12,500 »	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	
844,600 »	794,600 »	50,000 »	»	782,800 »	
AUGMENTATION. . fr.		50,000 »			

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																					
CHAPITRE IV.																							
POIDS ET MESURES.																							
	a.	Traitements du personnel fr. 75,400 »																					
14		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td>Vérificateur chargé de l'inspection</td><td></td><td>5,000 + 5,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteur-adjoint.</td><td></td><td>4,500</td></tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1^{re} classe.</td><td></td><td>4,000 à 5,000</td></tr> <tr> <td>— 2^e classe.</td><td></td><td>3,500 à 3,500</td></tr> <tr> <td>Vérificateurs-adjoints</td><td></td><td>2,000 à 2,500</td></tr> <tr> <td>Aides vérificateurs temporaires.</td><td></td><td>1,500 à 1,900</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Vérificateur chargé de l'inspection		5,000 + 5,000	Inspecteur-adjoint.		4,500	Vérificateurs de 1 ^{re} classe.		4,000 à 5,000	— 2 ^e classe.		3,500 à 3,500	Vérificateurs-adjoints		2,000 à 2,500	Aides vérificateurs temporaires.		1,500 à 1,900
	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																					
Vérificateur chargé de l'inspection		5,000 + 5,000																					
Inspecteur-adjoint.		4,500																					
Vérificateurs de 1 ^{re} classe.		4,000 à 5,000																					
— 2 ^e classe.		3,500 à 3,500																					
Vérificateurs-adjoints		2,000 à 2,500																					
Aides vérificateurs temporaires.		1,500 à 1,900																					
	b.	Frais d'intérim et d'inspection fr. 6,950 »																					
15	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs																					
16	»	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures .																					
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																					
CHAPITRE V.																							
TRAVAIL.																							
17	»	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses.																					
18	»	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides . .																					
	a.	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance 15,000 »																					
19	b.	Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels . . . 13,100 »																					
	c.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. Dépenses diverses. . . 6,900 »																					
20	»	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État																					
21	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.																					
22	»	Conseil supérieur du Travail. — Traitement des secrétaires. — Frais divers.																					
23	»	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions.																					
24	»	Inspection du travail; inspections des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses																					
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION. DIMINUTION.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	Observations.
82,550	82,350	»	»	82,550	
56,000	56,000	»	»	56,000	
12,000	12,000	»	»	12,000	
150,550	150,550	»	»	150,550	
80,000	80,000	»	»	80,000	
20,000	20,000	»	»	20,000	
55,000	55,000	»	»	50,000	
30,000	30,000	»	»	20,000	
28,400	28,400	»	»	23,400	
50,000	50,000	»	»	30,000	
165,000	165,000	»	»	183,600	
18,600	18,600	»	»		
407,000	407,000	»	»	387,000	

78

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																	
CHAPITRE VI.																																																			
MINES.																																																			
1 ^{re} SECTION. — Conseil des mines.																																																			
25	•	Personnel.— Traitements et frais de déplacement																																																	
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE. d'agents.</th><th>TRAITEMENTS annuels.</th><th>OBSERVATIONS.</th></tr><tr><td>Président</td><td>1</td><td>8,000</td><td rowspan="6">Indemnité annuelle.</td></tr><tr><td>Conseillers effectifs</td><td>2</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs</td><td>2</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Greffier.</td><td>1</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>2,050</td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.	Président	1	8,000	Indemnité annuelle.	Conseillers effectifs	2	6,000	Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500	Greffier.	1	5,000	Commis	1	1,500	Huissier	1	2,050																										
GRADES.	NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.																																																
Président	1	8,000	Indemnité annuelle.																																																
Conseillers effectifs	2	6,000																																																	
Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500																																																	
Greffier.	1	5,000																																																	
Commis	1	1,500																																																	
Huissier	1	2,050																																																	
26	•	Matériel.																																																	
2 ^{me} SECTION. — Corps des mines.																																																			
27	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs																																																	
		<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">TRAITEMENTS annuels.</th><th colspan="2">CADRES</th><th rowspan="2">OBSERVATIONS.</th></tr><tr><th>réglemen- taires.</th><th>effectifs.</th></tr><tr><td>Directeurs divisionnaires.</td><td>10,000</td><td>2</td><td>2 ⁽¹⁾</td><td rowspan="2">(1) dont 1 à 11,000 francs.</td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef directeurs</td><td>7,500 à 9,000</td><td>8</td><td>8</td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</td><td>6,500 à 7,000</td><td>5</td><td>5 ⁽²⁾</td><td rowspan="5">(2) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers.</td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>5,500 6,000</td><td>5</td><td>5</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td>4,500 5,000</td><td>9</td><td>9</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>3,500 4,000</td><td>10</td><td>10</td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>2,700 3,100</td><td>10</td><td>8</td></tr><tr><td>Géomètres dessinateurs de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td><td rowspan="2">5</td><td rowspan="2">5</td><td rowspan="2"></td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>1,500 à 2,100</td></tr><tr><td>Commis dessinateurs</td><td>1,300 à 2,200</td><td>•</td><td>12</td><td>Le nombre est fixé suivant les besoins du service.</td></tr></table>	GRADES.	TRAITEMENTS annuels.	CADRES		OBSERVATIONS.	réglemen- taires.	effectifs.	Directeurs divisionnaires.	10,000	2	2 ⁽¹⁾	(1) dont 1 à 11,000 francs.	Ingénieurs en chef directeurs	7,500 à 9,000	8	8	Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	6,500 à 7,000	5	5 ⁽²⁾	(2) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers.	— — de 2 ^{me} —	5,500 6,000	5	5	— de 1 ^{re} classe	4,500 5,000	9	9	— de 2 ^{me} —	3,500 4,000	10	10	— de 3 ^{me} —	2,700 3,100	10	8	Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	5	5		— — de 2 ^{me} —	1,500 à 2,100	Commis dessinateurs	1,300 à 2,200	•	12	Le nombre est fixé suivant les besoins du service.
GRADES.	TRAITEMENTS annuels.	CADRES			OBSERVATIONS.																																														
		réglemen- taires.	effectifs.																																																
Directeurs divisionnaires.	10,000	2	2 ⁽¹⁾	(1) dont 1 à 11,000 francs.																																															
Ingénieurs en chef directeurs	7,500 à 9,000	8	8																																																
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	6,500 à 7,000	5	5 ⁽²⁾	(2) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers.																																															
— — de 2 ^{me} —	5,500 6,000	5	5																																																
— de 1 ^{re} classe	4,500 5,000	9	9																																																
— de 2 ^{me} —	3,500 4,000	10	10																																																
— de 3 ^{me} —	2,700 3,100	10	8																																																
Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	5	5																																																
— — de 2 ^{me} —	1,500 à 2,100																																																		
Commis dessinateurs	1,300 à 2,200	•	12	Le nombre est fixé suivant les besoins du service.																																															
28	•	Frais des jurys d'examen, pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines.																																																	
a		Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences 10,000																																																	
b.		Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur 2,500																																																	
		A REPORTER. fr.																																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
32,000 »	32,000 »	»	»	32,000 »	
640 »	640 »	»	»	640 »	
347,075 »	347,075 »	»	»	347,075 »	
3,300 »	6,000 »	»	2,500 »	6,000 »	
12,500 »	10,000 »	2,500 »	»	10,000 »	
395,715 »	395,715 »	2,500 »	2,500 »	395,715 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		3 ^{me} SECTION. — Inspection des produits explosifs.
50	»	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses
		4 ^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
51	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		5 ^{me} SECTION. — Cartes géologique et agricole.
52	a.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole . . . 145,000 »
	b.	Frais de publication de la Bibliographie des sciences géologiques. 5,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.
		CHAPITRE VII.
		COMMISSIONS.
		1 ^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
53	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		2 ^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
54	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.
		CHAPITRE VIII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
55	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
395,715	395,715	2,500	2,500	395,715	
4,000	4,000	•	•	•	
45,000	45,000	•	•	45,000	
150,000	150,000	•	•	112,000	
594,715	594,715	2,500	2,500	552,715	
500	500	•	•	500	
1,500	1,500	•	•	1,500	
2,000	2,000	•	•	2,000	
8,000	8,000	•	•	8,000	
8,000	8,000	•	•	8,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
SERVICES DIVERS.		
37	»	Recensement industriel.
38	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 24 juillet 1890
39	»	Primes à payer par l'État aux lauréats des concours internationaux organisés à l'Exposition de Bruxelles de 1897. (<i>Les sommes non employées sur ce crédit pourront être affectées par le Gouvernement à des subsides divers à l'occasion de ladite Exposition.</i>)
40	»	Expositions spéciales concernant le travail et l'économie sociale. — Dépenses diverses à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles de 1897; subsides
»	»	Travaux d'appropriation et d'agrandissement des divers bâtiments destinés au nouveau Ministère de l'Industrie et du Travail (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Achat de mobilier et dépenses diverses d'installation (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Participation des exposants belges à l'Exposition de Bruxelles de 1897 (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
10,000	10,000	»	»	10,000	
10,000	10,000	»	»	10,000	
50,000	200,000	»	150,000	50,000	
110,000	110,000	»	»	110,000	
300,000	»	300,000	»	»	
75,000	»	75,000	»	»	
»	175,000	»	175,000	225,000	
»	70,000	»	70,000	70,000	
»	500,000	»	500,000	»	
535,000	1,055,000	575,000	895,000	485,000	
DIMINUTION . fr.		520,000			

[N° 122.]

(316)

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions.
III.	Industrie
IV.	Poids et mesures
V.	Travail
VI.	Mines
VII.	Commissions
VIII.	Traitements de disponibilité
IX.	Dépenses imprévues
X.	Services divers. — Dépenses exceptionnelles.
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
336,100	336,100	»	»	344,600	
6,000	6,000	»	»	2,500	
844,600	794,600	50,000	»	782,800	
150,350	150,350	»	»	150,350	
407,000	407,000	»	»	387,000	
594,715	594,715	»	»	552,715	
2,000	2,000	»	»	2,000	
8,000	8,000	»	»	8,000	
10,000	10,000	»	»	10,000	
555,000	1,055,000	»	520,000	455,000	
2,873,765	3,343,765	50,000	520,000	2,671,965	
DIMINUTION . . fr.		470,000			

